

$$\rightarrow \textcircled{8} - \textcircled{9} - \textcircled{7} - \textcircled{6} - \textcircled{5} - \textcircled{4} - \textcircled{3} - \textcircled{2} - \textcircled{1} - \textcircled{0} .$$

ARRETE

Bower-Arts

fontaine des sites

Lège Cap Ferret

ARRETE 2

ETAT par l'administration des Eaux-et-Forêts .. 2.3.4.5.6 (Maison
Forestière du Piquey).

CANNES , 208, rue St Genès BORDEAUX IP

LOUSTEAU Robert et Denise ,48, rue de la Tour PARIS 16e IP

ARTICLE 2 - Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département pour les archives de la Préfecture, au Maire de la Commune de La Teste et aux propriétaires intéressés, ainsi qu'à M. le Ministre, Secrétaire d'Etat à l'Agriculture et au ravitaillement, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Paris, le 16 Avril 1943.

Par Délégation,
Le Conseiller d'Etat,
Secrétaire général des Beaux-Arts.

L. HAUTECOEUR

Pour ampliation,
Chef du Bureau des Monuments
historiques et des sites :

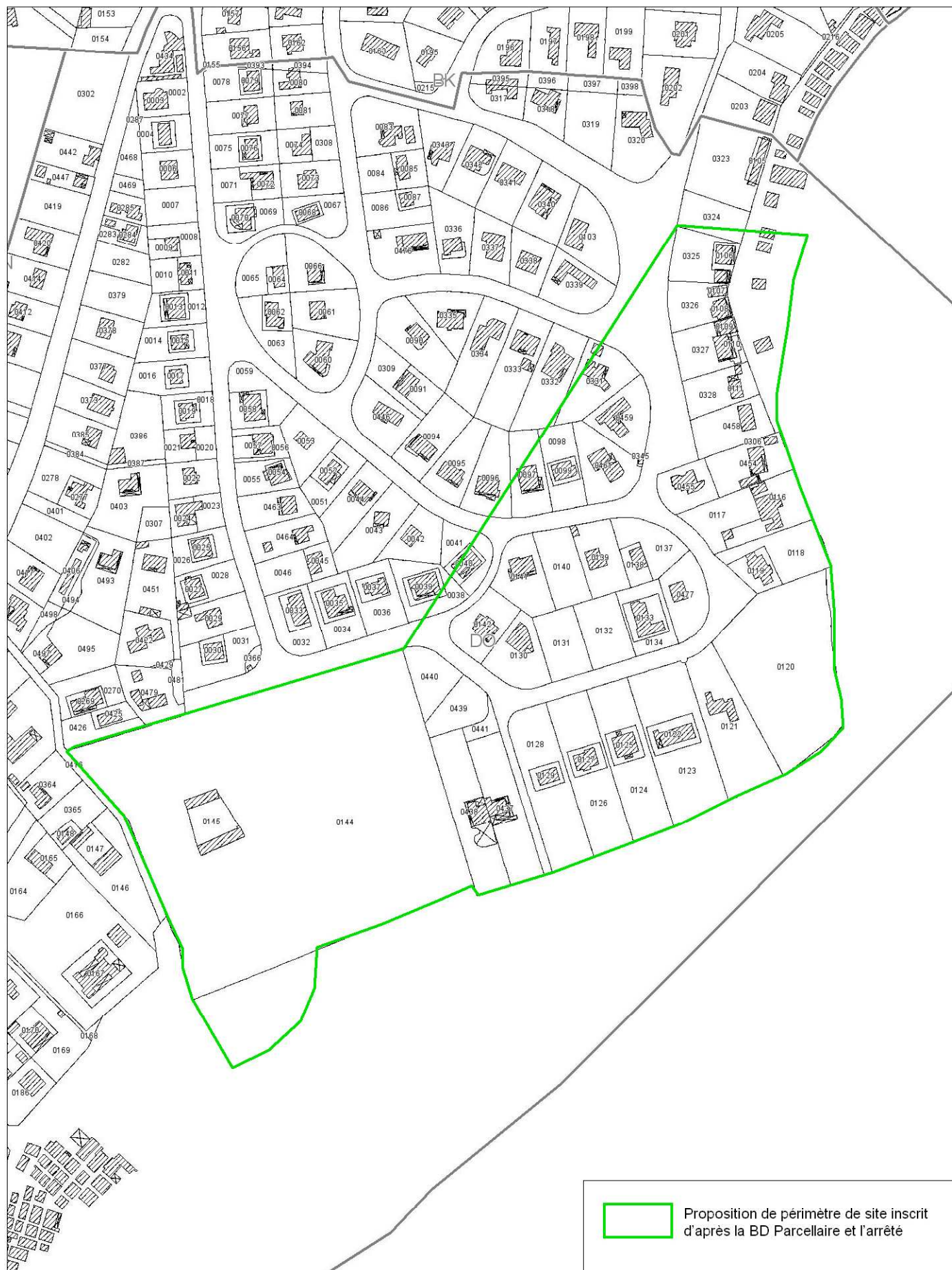
Signé : Illisible



LEGE-CAP-FERRET

Pointe aux Chevaux

SIN0000196



Échelle: 1/ 2 500